



ZI du Teinchurier
19 100 BRIVE LA GAILLARDE

REGULARISATION ADMINISTRATIVE
ET MISE A JOUR

RESUME NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER :
Résumé de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

PREAMBULE

Ce document représente les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers réglementairement demandés dans le Code de l'Environnement dans son article R512-8.

Le document présentera le projet pour permettre au lecteur de ce résumé d'avoir une vue globale. Il est à noter que le dossier a été réalisé dans le cadre de la description des installations classées au titre de la protection de l'environnement. Il est donc détaillé exclusivement les installations étant classées au titre du Code de l'Environnement.

Toutefois, il est rappelé que ce document est un résumé et qu'il ne saurait se substituer à l'ensemble du dossier qui reste la référence pour présenter le projet dans son ensemble.

Ce résumé est rédigé principalement à l'usage de l'enquête publique. Engagée par le Préfet, conduite par un commissaire-enquêteur désigné par le président du Tribunal, l'enquête publique est une procédure ouverte à tous et sans aucune restriction. Elle permet au public d'être informé et d'exprimer ses appréciations, suggestions et contre propositions sur un registre d'enquête, préalablement à des projets industriels ou des opérations de planification urbaine.

Pour le projet, l'enquête publique s'inscrit dans la procédure de Demande d'Autorisation d'Exploiter d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, qui est détaillée à la page suivante.



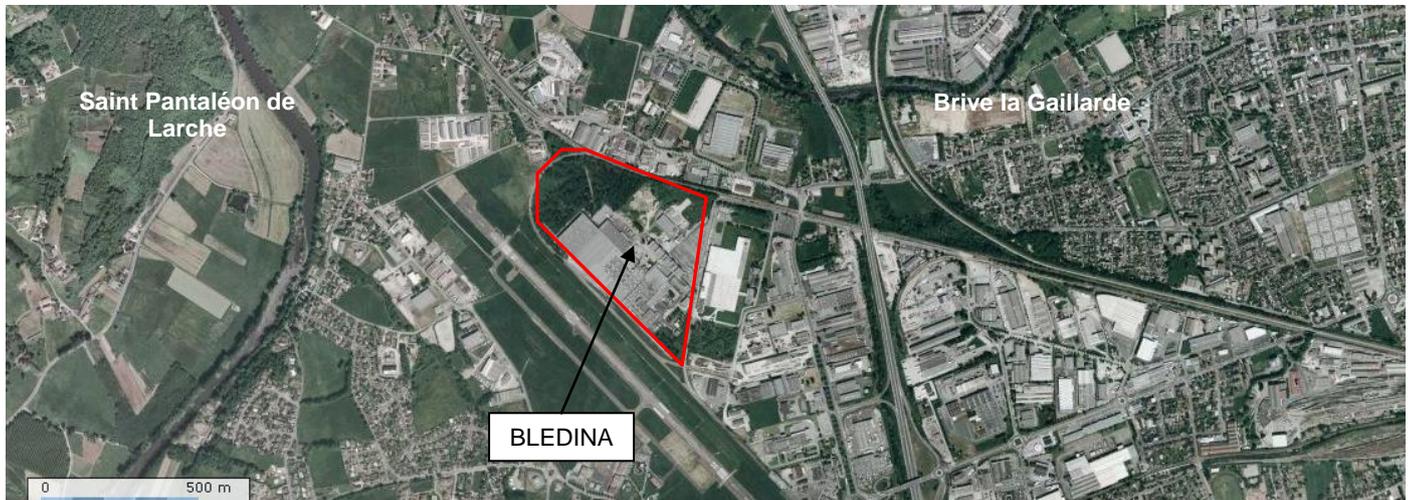
CALENDRIER PROCEDURE AUTORISATION

DREAL	Recevabilité et rapport de mise à l'enquête
Préfecture de région	Avis de l'autorité environnementale
Préfecture	Début de la procédure
Préfet	Communication du dossier au Tribunal
Tribunal administratif	Désignation du Commissaire Enquêteur
Préfet, Maires	Ouverture de l'enquête publique
Commissaire enquêteur	Début enquête publique Réunion publique (facultative) Rapport réunion publique Observation du demandeur Fin enquête publique
Demandeur Commissaire enquêteur	
Commissaire enquêteur	Remise des observations d'enquête
Demandeur	Mémoire en réponse
Commissaire enquêteur	Rapports et conclusions d'enquête
DREAL	Proposition arrêté préfectoral
Demandeur	Informations du demandeur
Préfecture	COMité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
Préfet	Projet d'arrêté
Demandeur	Réponse de l'exploitant
Préfet	Arrête préfectoral

1 PRESENTATION DU SITE

PRESENTATION DU SITE

Le site est situé sur la zone industrielle du Teinchurier à l'Ouest de la commune de Brive la Gaillarde et en partie sur la commune de Saint Pantaléon de Larche.



Le site est implanté sur un terrain de 220 000 m². La surface construite est de 57 200 m².

L'environnement immédiat du site est composé des installations suivantes :

- au Nord : la voie ferrée Limoges - Objat – Brive, la zone industrielle la Marquisie puis la Corrèze
- au Sud : l'ancien aérodrome, une zone d'hôtels et d'habitations et la route nationale 1089
- à l'Est : la zone industrielle du Teinchurier, avec en particulier la société Jacob Delafon (mobilier sanitaire) en limite de propriété, puis l'autoroute A20
- à l'Ouest : l'ancien aérodrome, puis des zones d'habitations.

DESCRIPTION DES ACTIVITES

L'activité du site BLEDINA (appartenant au groupe DANONE) à Brive la Gaillarde est la fabrication de produits de repas pour bébés.

Les technologies présentes sur le site sont les suivantes :

- Obturation aseptique pour les assiettes et les bols
- Purée de fruits dans des pots
- Petits pots pasteurisés ou stérilisés (fruits, légumes, viandes, poissons).

Le site dispose également d'un entrepôt de stockage des produits du groupe pour le Sud et l'Ouest de l'Europe.

Le volume annuel de production en 2009 a été de 55 800 tonnes de produits.

Les quantités produites par type de produits sont les suivantes :

- 51 % de petits pots en verre soit 28 000 t
- 23 % d'assiettes aseptiques soit 13 000 t
- 18 % de petits pots plastiques soit 10 200 t
- 8 % de bols aseptiques soit 4 600 t.

RUBRIQUES ICPE CONCERNEES PAR L'INSTALLATION

Il n'est repris dans le tableau suivant que les rubriques soumises à autorisation ou à enregistrement. Le tableau complet est fourni dans la notice descriptive.

Numéro de la rubrique	Intitulé de la rubrique installations classées	Caractéristiques futures des installations et classement	Rayon d'affichage (km)
2220-1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, ..., à l'exclusion du sucre, de la fécule, du malt, des huiles et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes. La quantité de produits entrant étant supérieure à 10 t/jour.	Quantité entrante maximale : 250 t/jour <u>Autorisation</u>	1
2221-1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, ..., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie. La quantité de produits entrant étant supérieure à 2 tonnes/jour.	Quantité entrante maximale : 10 t/jour <u>Autorisation</u>	1
2910-A1	Installation de combustion consommant exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fuel domestique, du charbon, des fuels lourds ou de la biomasse. La puissance thermique maximale de l'installation étant supérieure à 20 MW	Puissance thermique des installations de combustion de 27,5 MW <u>Autorisation</u>	3
2921-1a	Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air, lorsque l'installation n'est pas du type « circuit primaire fermé ». la puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 2 000 kW	5 tours aéroréfrigérantes d'une puissance thermique évacuée totale de 11 402 kW <u>Autorisation</u>	3
3642-3	Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus : Matières premières animales et végétales, aussi bien en produits combinés qu'en produits séparés, avec une capacité de production, exprimée en tonnes de produits finis par jour, supérieure à : 75 si A est égal ou supérieur à 10, ou $[300 - (22,5 \times A)]$ dans tous les autres cas où « A » est la proportion de matière animale (en pourcentage de poids) dans la quantité entrant dans le calcul de la capacité de production de produits finis.	Production annuelle du site de 55 800 tonnes sur 260 jours/an au minimum Quantité de matière d'origine animale (4568,3 tonnes) Soit A = 8,2 % de matières d'origine animale Capacité de production supérieure à : $300 - (22,5 \times 8,2) = 115,5$ t/j Capacité de production de 214,6 t/j sur 260 jours de production > 115,5 t/j <u>Autorisation IED</u>	3

Numéro de la rubrique	Intitulé de la rubrique installations classées	Caractéristiques futures des installations et classement	Rayon d'affichage (km)
1510-2	Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts. La quantité étant inférieure à 500 tonnes de produits combustibles et le volume des entrepôts étant supérieur à 50 000 m ³ mais inférieur à 300 000 m ³ .	Stockage produits finis (base et magasin), stockage emballages : volume d'entrepôts à température ambiante de 194 585 m ³ <u>Enregistrement</u>	/

Le rayon d'affichage est de 3 km, concerne le département de la Corrèze et touche les communes de Brive la Gaillarde, Lissac sur Couze, Saint Pantaléon de Larche, Saint Viance, Ussac et Varetz.

2 RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact évalue les conséquences du fonctionnement du site sur l'environnement. Elle prend en compte l'état initial du site et de son environnement, évalue les effets du site et précise les dispositions mises en œuvre pour éviter ou limiter les effets indésirables éventuels sur l'environnement.

Elle est axée sur le fonctionnement normal des installations.

L'étude d'impact du site de la société BLEDINA montre que cette installation n'engendrera pas d'effets notables sur l'environnement. Comme l'indique les éléments énumérés ci-dessous, tous les impacts considérés sont négligeables :

IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Le site BLEDINA est à proximité d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui est également une zone NATURA 2000 :

- « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale » de type 2.
Cette ZNIEFF est à environ 800 m à l'Ouest du site.

Les autres zones naturelles sont assez éloignées du site (plus de 3 km).

Le site BLEDINA n'a aucune incidence sur la zone NATURA 2000 puisqu'il n'effectue aucun rejet dans cette zone.

Le site BLEDINA n'effectue aucun rejet direct au milieu naturel à l'exclusion d'une partie de ses eaux pluviales (traitées par un séparateur hydrocarbures). Il n'a donc aucun impact sur la faune ou la flore et les zones naturelles à proximité.

IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS SOL

Les dispositions prévues pour limiter les effets sur le sol et le sous sol sont rappelées ci-dessous :

- Tous les produits susceptibles de créer une pollution des sols sont stockés sur rétention.
- Le réseau des eaux pluviales est équipé de vannes de sectionnement de façon à isoler le site en cas de pollution éventuelle, notamment dans le cadre par exemple de l'extinction d'un incendie.

Au vue des mesures qui sont prises par le site ainsi que de la nature des produits, l'impact sur le sol et le sous sol est considéré comme négligeable.

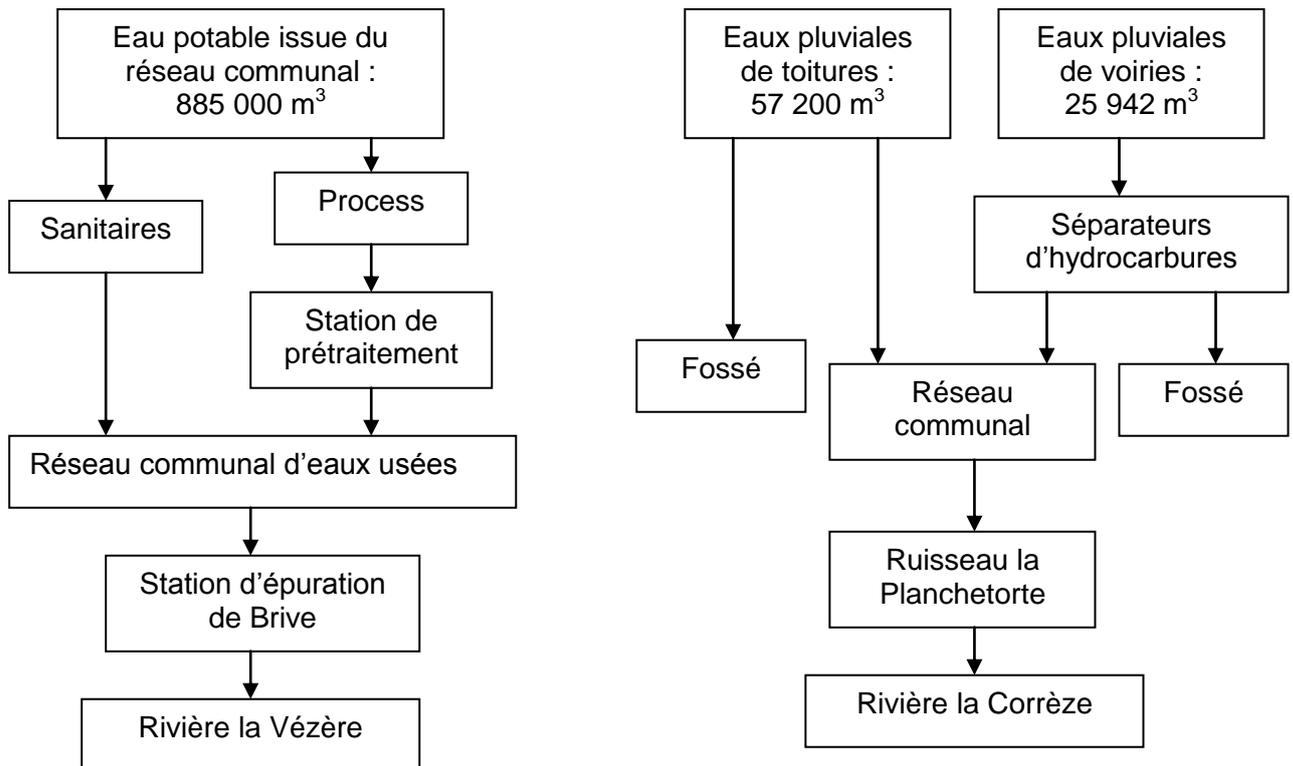
IMPACT SUR L'EAU

Le réseau hydrographique est assez présent à proximité du site BLEDINA :

- Le ruisseau de Planchetorte à 400 m à l'Est du site
- La rivière la Corrèze à 500 m au Nord du site
- La rivière la Vézère à 800 m à l'Ouest du site.

L'alimentation en eau potable du site BLEDINA se fait à partir du réseau communal de Brive. La consommation en eau a été de 746 286 m³ en 2010. Elle est estimée à 885 000 m³ pour les prochaines années.

Le schéma suivant synthétise la gestion des eaux sur le site :



Toutes les eaux susceptibles d'être polluées subissent un prétraitement avant rejet soit à la station d'épuration communale soit au milieu naturel. De plus, tous les produits liquides sont placés sur rétention permettant ainsi tout éventuel écoulement sur le site. Il est à noter que le site BLEDINA respecte sa convention de rejets.

Comme tenu des mesures de prévention et de traitement mises en place sur le site BLEDINA, les impacts sur la ressource en eau et sur les milieux naturels aquatiques sont négligeables.

IMPACT DES REJETS ATMOSPHERIQUES

Les seuls rejets atmosphériques du site sont les rejets émis par les installations de combustion au gaz naturel nécessaires à la production de vapeur pour le procédé de fabrication. Le process, en lui-même ne génère pas de rejets atmosphériques.

Le gaz naturel est un mélange d'hydrocarbures saturés où domine le méthane, et de composés oxygénés, azotés ou sulfurés. La combustion du gaz naturel ne génère ni poussières, ni suies. Elle émet peu d'oxyde d'azote (NO_x), pratiquement pas de produits sulfureux (SO₂) et moins de dioxyde de carbone (CO₂) que le charbon et le pétrole : le gaz naturel est l'énergie disponible la plus propre, donc la plus respectueuse de l'environnement.

Les 2 chaudières présentes sur le site disposent de cheminées dimensionnées conformément à la réglementation et permettant une bonne dispersion des gaz de combustion à l'atmosphère.

Il est à noter qu'une partie des besoins en vapeur est fournie par le réseau de transport de vapeur issue de l'usine d'incinération d'ordures ménagères. De ce fait, les consommations en gaz et donc les rejets à l'atmosphère sont moindres.

L'impact du site concernant les rejets atmosphériques est donc considéré comme négligeable.

IMPACT DU BRUIT

Les bruits émis dans la zone d'étude sont essentiellement dus au trafic sur les voies de communication à proximité et aux activités industrielles à proximité. Les premières habitations se trouvent à environ 40 m des limites de propriété.

Les sources de bruits engendrées par la société BLEDINA sont issues des installations suivantes :

- Installations techniques : chaudières
- Ateliers de production
- Trafic sur le site.

Des mesures de bruit ont été réalisées en août 2010. Elles montrent que le site BLEDINA respecte les seuils réglementaires en limite de propriété et en Zone à Emergence Réglementée, le bruit dans la zone étant principalement imputable au trafic routier important.

L'impact du site concernant le bruit est donc considéré comme négligeable.

IMPACT DES DECHETS

Les déchets générés par le site sont principalement des déchets alimentaires issus du procédé de fabrication (rebuts de fabrication, épluchage des fruits et légumes, ...) et des déchets d'emballages.

Le site BLEDINA effectue un tri de ses déchets à la source, chacun ayant une filière d'élimination bien définie.

Tous les déchets produits par le site sont envoyés vers des sociétés de traitement, de valorisation, ... adaptées et agréées.

Aux vues des mesures prises par le site, notamment en privilégiant les filières de recyclage et de revalorisation, l'impact des déchets sur l'environnement est réduit autant que possible.

IMPACT DU TRANSPORT

L'environnement du site est caractérisé par un trafic relativement important sur les routes à proximité : autoroute A20, route départementale RD1089.

Le nombre de camions est en moyenne de 71 par jour pour les livraisons de matières premières, des différents produits d'exploitation et emballages, pour l'expédition des produits finis. Le nombre de véhicules légers est au maximum de 562 par jour (véhicules du personnel).

Cela représente un trafic de 633 véhicules/jour en moyenne, soit environ 2,4% du trafic global circulant sur la RD 1089 (relevé Conseil Général à véhicules).

L'impact lié au transport par la société LEDINA est donc négligeable par rapport à son environnement.

IMPACT DES ACTIVITES SUR LA SANTE HUMAINE

En l'état actuel des connaissances et des données scientifiques, le volet santé montre un impact sanitaire négligeable pour les populations extérieures en fonctionnement normal des installations.

IMPACT SUR LE CLIMAT ET L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

Sur le site, différentes mesures sont mises en place pour limiter la consommation d'énergie et avoir une utilisation rationnelle de celle-ci :

- un suivi des consommations des différentes énergies (gaz, électricité, eau, vapeur) est effectué par le service maintenance et des actions correctives sont mises en œuvre si une dérive est observée,
- une utilisation de la vapeur délivrée par le réseau urbain,
- une optimisation du circuit interne de récupération de chaleur produite par différentes solutions technologiques d'amélioration des rendements énergétiques,
- un recyclage d'une partie de l'eau utilisée pour le lavage des fruits et légumes.

Le site est soumis aux quotas de CO₂. Les rejets de CO₂ du site sont dus au fonctionnement des chaudières au gaz naturel. La consommation en gaz naturel est suivie permettant de suivre les rejets en CO₂.

CONDITIONS DE REMISE EN ETAT

En cas de cessation d'activité, sans reprise par un tiers, l'exploitant sera tenu de laisser le site dans les meilleures conditions de sécurité et de propreté.

En tout état de cause, le site sera restitué dans un état compatible avec les activités autorisées dans le document d'urbanisme de la commune en vigueur à la date de dépôt du présent dossier (zone d'activité).

INVESTISSEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

La société LEDINA réalise régulièrement des investissements pour la protection de l'environnement. Les derniers investissements sont les suivants :

2008	Réduction consommations énergie (purgeur vapeur)	70
2008	Remplacement préleveur EU, rénovation canal	52
2008	Compresseur d'air refroidi par air à vitesse variable	600
2009	Audits et action réduction consommation eau et vapeur	165
2009	Reprise réseau eaux usées base	54
2010	Remplacement R22	50
2010	Economiseur fumée chaudière 15t	30
Total		1 021 k€

3 RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude de dangers expose les dangers que peuvent présenter les installations en cas d'accident, en présentant une description des accidents susceptibles d'intervenir que leur cause soit d'origine interne et externe, et en décrivant la nature et l'extension des conséquences.

Elle identifie les produits et les équipements/installations présentant un potentiel de danger notable ainsi que les scénarios de dangers associés.

INTERETS A PROTEGER A PROXIMITE DU SITE

Les intérêts à protéger à proximité du site sont les suivants :

- Les cours d'eau à proximité (ruisseau de Planchetorte, la Corrèze, la Vézère),
- Les industries voisines (JACOB DELAFON),
- Les habitations,
- Les réseaux d'eaux publics.

ANALYSE DES RISQUES DU SITE

Les risques inhérents à l'activité de la société BLEDINA sont principalement liés aux potentiels de dangers suivants :

- Stockage de produits combustibles (emballages, produits finis, ...)
- Stockage de produits liquides
- Installations annexes (chaudières, compresseurs, ...).

Les phénomènes dangereux peuvent donc être de 3 genres :

- l'incendie, au même titre que toute activité industrielle mettant en œuvre des puissances électriques, des potentiels combustibles et dans certains cas inflammables,
- l'explosion, liée à certaines activités annexes comme, par exemple, l'utilisation de gaz combustibles sous pression, les équipements sous pression,
- la pollution accidentelle, par le déversement dans le milieu naturel des produits liquides tels que le gasoil, les produits de maintenance ou les eaux d'extinction d'un éventuel incendie.

L'analyse préliminaire des risques réalisée a permis de mettre en évidence les principales causes et conséquences des divers phénomènes dangereux. Grâce à une cotation de leur probabilité et gravité et de la prise en compte de la cinétique, des scénarios majorants ont été retenus (risque brut, sans prise en compte des barrières, jugé critique).

Les scénarios majeurs retenus sont l'incendie du magasin produits finis et l'incendie de la plateforme de stockage de produits finis.

Les effets des différents scénarios majorants sont présentés ci-après avec les cibles atteintes.

SCENARIOS DES ACCIDENTS MAJORANTS

Distances d'effet

Effets thermiques

Les distances sont prises à partir des murs des locaux de stockage.

Scénario	Seuil des 3 kW/m ²	Seuil des 5 kW/m ²	Seuil des 8 kW/m ²
Incendie magasin produits finis	20	12	5
Incendie plateforme stockage produits finis	40	28	15
Fuite enflammée poste de détente gaz	27	26	

- 3 kW/m² : seuil des effets irréversibles délimitant la « zone des dangers significatifs pour la vie humaine »
- 5 kW/m² : seuil des effets létaux délimitant la « zone des dangers graves pour la vie humaine » et seuil des destructions de vitres significatives
- 8 kW/m² : seuil des effets létaux significatifs délimitant la « zone des dangers très graves pour la vie humaine » et seuil des effets domino et de dégâts graves sur les structures

Effets de surpression

Scénario	Seuil des 20 mbar	Seuil des 50 mbar	Seuil des 140 mbar	Seuil des 200 mbar
Explosion de gaz suite à une rupture de canalisation dans le bâtiment énergie	49	28	11	8

- 20 mbar : seuils des effets délimitant la zone des effets indirects par bris de vitre sur l'homme et seuil des destructions significatives de vitres
- 50 mbar : seuils des effets irréversibles délimitant la « zone des dangers significatifs pour la vie humaine » et seuil des dégâts légers sur les structures
- 140 mbar : seuil des effets létaux délimitant la « zone des dangers graves pour la vie humaine » et seuil des dégâts graves sur les structures
- 200 mbar : seuil des effets létaux significatifs délimitant la « zone des dangers très graves pour la vie humaine » et seuil des effets domino

Cibles atteintes par les effets

Scénario	Effets ressentis	Cibles internes	Cibles externes
Incendie magasin produits finis	3 kW/m ²	Voie ferrée interne au site Suremballage	Aucune
	5 kW/m ²	Voie ferrée interne au site Suremballage	Aucune
	8 kW/m ²	Voie ferrée interne au site Suremballage	Aucune
Incendie plateforme stockage produits finis	3 kW/m ²	Voiries internes au site Magasin produits finis Stockage produits intermédiaires Quais d'expédition	Voie ferrée marchandises (non utilisée) à l'Ouest du site
	5 kW/m ²	Voiries internes au site Magasin produits finis Stockage produits intermédiaires Quais d'expédition	Aucune
	8 kW/m ²	Voiries internes au site Magasin produits finis Stockage produits intermédiaires Quais d'expédition	Aucune
Fuite enflammée poste de détente gaz	3 kW/m ²	Tours aéroréfrigérantes Bâtiment énergie	Ancien site Jacob Delafon (plus exploité)
	5 kW/m ²	Tours aéroréfrigérantes Bâtiment énergie	Ancien site Jacob Delafon (plus exploité)
Explosion gaz bâtiment énergie	50 mbar	Bâtiment énergie Stockage vrac de soude et d'acide	Ancien site Jacob Delafon (plus exploité)
	140 mbar	Bâtiment énergie	Aucune
	200 mbar	Bâtiment énergie	Aucune

Les cartographies des risques jointes ci-après permettent de visualiser les zones d'effets des scénarios retenus.

Cartographie des risques flux thermiques

Cartographie des risques bâtiment énergie et poste gaz

Face aux risques définis précédemment, la société BLEDINA a mis en place une politique de gestion de la sécurité, accompagnée d'investissements conséquents pour diminuer les probabilités d'occurrence (par une détection précoce des incidents par exemple) d'une part, et réduire les conséquences des incidents (par la mise en place de moyens de protection) d'autre part.

L'ensemble des barrières de prévention et de protection existants sur le site est listé ci-après.

La mise en place de ces barrières permet de réduire la probabilité ou la gravité d'un scénario et de définir un risque résiduel.

PRESENTATION DES BARRIERES

Barrières de prévention

Générales :

- accès réglementé,
- clôture sur tout le périmètre du site, site clos la nuit et en absence d'activité,
- rondes de surveillance,
- procédures de mise en route et d'arrêt des installations,
- interdiction d'apporter des feux nus sans permis de feu,
- procédure de plan de prévention et de permis de feu,
- protection contre la foudre,
- recouplement physique dès que cela est techniquement possible,
- distance d'éloignement des installations par rapport aux limites de propriété,
- locaux techniques soit coupe-feu 2 heures soit éloigné des zones de stockage.

Spécifiques aux stockages :

- détection incendie
- mur coupe-feu entre le magasin produits finis et la plateforme produits finis.

Spécifiques aux chaudières :

- local coupe-feu 2 heures pour celui situé à l'intérieur du bâtiment principal,
- capteurs détection gaz,
- ventilation haute et basse,
- organes de sécurité suivant la réglementation.

Spécifiques aux tours aéroréfrigérantes :

- procédure de prévention,
- nettoyage des composantes,
- conduite et entretien par du personnel qualifié,
- traitement contre le tartre.

Barrières de protection

- personnel sensibilisé au respect des consignes de sécurité,
- formation du personnel à la manipulation des extincteurs,
- extincteurs répartis dans les différents locaux,
- RIA dans différents endroits,
- extinction automatique (sprinklage) sur une partie du site,
- bornes incendie,
- rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie.
- désenfumage des locaux.

Après la mise en place des barrières, une nouvelle cotation des phénomènes dangereux a été réalisée. Elle a permis de valider que les barrières sont adaptées au site. Les risques résiduels du site sont jugés acceptables ou tolérables.

Lors de l'exploitation du site BLEDINA, les éventuelles répercussions d'un incident, seraient contenues à l'intérieur de l'établissement, garantissant l'intégrité des tiers proches (maisons d'habitation) ou de l'environnement.

INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN SECURITE

Les investissements pour la sécurité sont les suivants :

Année	Libellé	k€
2003	Couverture foudre	67
2007	Décennale chaudière 25t	120
2008	Détection azote	66
TOTAL		253 k€

D'autre part, des formations / sensibilisations sont régulièrement réalisées sur le site :

- Formation légionelle en 2008.